

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Bure-la-repression-n-entame-pas-la-determination>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°77 > **Bure : la répression n'entame pas la détermination des militant.e.s**

1er juin 2018

Bure : la répression n'entame pas la détermination des militant.e.s

La répression se durcit contre l'opposition à la poubelle nucléaire de Bure. Le 22 février 2018, le gouvernement a procédé à l'évacuation des habitants du Bois Lejuc et fait perquisitionner la Maison de Résistance, à Bure. Quelques semaines plus tard, un week-end inter-comités était encadré par un dispositif policier disproportionné. Parfaitement coordonné, ce coup de force avait un objectif politique : envoyer un signal à l'opposition anti-Cigéo et démontrer la détermination de l'État à faire passer le projet par la force... et au mépris de la loi.

Expulsion du Bois Lejuc le 22 février : opération militaire, opération de com' ou manœuvre politique ?

La nuit est particulièrement froide quand l'épais brouillard qui enveloppe la campagne meusienne se dissipe enfin, dévoilant le spectacle surréaliste d'une colonne de feux arrières rouges qui balise un chemin jusqu'à la lisière du Bois Lejuc. Une trentaine de véhicules de la gendarmerie se sont positionnés sur le bas-côté de la départementale déserte. Le reste des 500 gendarmes qui composent les cinq escadrons mobilisés se dispersent dans les villages de Bure et de Mandres-en-Barrois. Ils attendent le coup de sifflet du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb à Paris, puis celui de la préfète de la Meuse, Muriel Nguyen, pour lancer une opération militaire surdimensionnée.

Le coup d'envoi intervient à 06h15. Armés de gaz lacrymogènes et de flash-balls, les gendarmes mobiles escortent les bulldozers qui déblayeront les débris des cabanes après les avoir détruites. L'équipe de grimpeurs ouvre la marche et balayent la cime des grands chênes avec leurs lampes, à la recherche des Hiboux [1] les plus haut perchés. Un occupant se souvient : "J'ai vu au pied des arbres une grosse lampe pointée vers la cabane qui s'est illuminée. Ce n'était clairement pas la puissance de nos frontales qui faisait ça. Les différentes barricades étaient en train d'être expulsées." [2] Dans le ciel délavé, un hélicoptère quadrille la zone tandis qu'à plus basse altitude, un drone trace d'inquiétantes diagonales.



L'expulsion du bois conduite par la préfecture de la Meuse et la gendarmerie a des allures d'intervention militaire, mais pas que. La disproportion du dispositif mobilisé pour une vingtaine d'occupant.e.s, le timing, la présence de certains médias : tout indique qu'il s'agit d'une opération de communication. Très vite, les images des caméras embarquées sur les gendarmes sont transmises aux médias et, dès l'aube, les journalistes de BFMTV sont sur place.



Dans l'excitation du raid mené contre le bois, des dizaines de gardes mobiles font irruption dans la Maison de Résistance de Bure, en délogent par la force les personnes qui s'y étaient réfugiées et la perquisitionnent, violant allègrement les procédures requises pour une telle opération. Le Réseau "Sortir du nucléaire", co-proprétaire de la maison, porte immédiatement plainte pour violation de domicile.

Côté politique, l'opération ouvre une journée décisive pour le projet Cigéo. La machine politico-médiatique se met En Marche : les chaînes d'info en continu diffusent en boucle l'image d'une pelleuse qui détruit une cabane du bois. Dans la foulée, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition écologique - dont la venue avait été annoncée quelques jours avant - s'exprime lors d'un point presse à la préfecture de la Meuse, déclarant que "tout est fait pour empêcher la constitution d'une ZAD". Et de poursuivre qu'il faut "réinventer en permanence un modèle de concertation" tout en prônant "le dialogue avec toutes les parties prenantes, et la fermeté, avec ceux qui se sont eux-mêmes exclus [3]".

Dans l'hémicycle, Nicolas Hulot embraye sur un discours ferme envers les opposant.e.s. Pour dénoncer cette mascarade, les associations anti-Cigéo qui, la veille de l'expulsion, avaient reçu une invitation de dernière minute pour une rencontre, ont boycotté la réunion prévue avec Sébastien Lecornu.



La collaboration entre certains médias à grande audience et la préfecture était réglée comme du papier à musique et aurait pu faire mouche : convaincre l'opinion que l'opposition "illégal" à Bure est révolue pour, quelques semaines après, annoncer un "débat national" bidon, bien à l'abri des éclairages contestataires. C'était sans compter sur la résilience des opposant.e.s. Partout en France, mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Belgique... plus de 70 rassemblements de soutien ont été organisés le soir même de l'expulsion, rassemblant des milliers de personnes. La semaine suivante, 500 personnes ont convergé près de Bure pour un week-end inter-comités.

Autre mascarade judiciaire, le Conseil d'État a tranché le 11 avril sur le mauvais feuilleton du coût de CIGÉO. En 2016, par complaisance envers EDF et Areva qui souhaitaient provisionner le moins possible pour la gestion de leurs déchets radioactifs, Ségolène Royal avait arbitrairement fixé le coût du projet à 25 milliards d'euros. Un montant profondément mensonger, sachant qu'une évaluation de l'Andra, considérée comme optimiste, faisait état de 34,5 milliards... Pour dénoncer ce mensonge et le risque pour les générations futures de devoir mettre la main à la poche, le Réseau "Sortir du nucléaire" et quatre autres associations avaient alors déposé un recours. Refusant d'alourdir le passif d'EDF, le Conseil d'État a finalement rejeté cette requête par un raisonnement absurde : puisque le coût réel de CIGÉO est entouré de tant d'incertitudes,

aucune erreur d'appréciation ne peut être reprochée au gouvernement dans la détermination de ce montant ! Au vu du ou du projet, que sont quelques dizaines de milliards ? Les associations ne s'en tiennent pas là et exigent de Nicolas Hulot une réévaluation en urgence du coût.

Un week-end inter-comités sous pression (policière)

Prévu de longue date, le week-end des 3 et 4 mars devait être une fête. L'expulsion de la semaine précédente a donné une nouvelle dimension au rassemblement. Bien décidés à faire capoter ce moment-clé de la lutte, la préfecture et le ministère de l'Intérieur ne relâchent pas la pression qui règne depuis l'expulsion et même, ils l'accroissent.



Le jeudi soir à 23h, la préfecture de la Meuse publie en toute discrétion des arrêtés particulièrement liberticides. Interdiction de circuler, de stationner, de manifester, de transporter du matériel sur les communes de Bure et Mandres-en-Barrois : tous ces arrêtés contreviennent à la liberté de circulation, de réunion et de manifestation. Dès le vendredi, le Réseau dépose un référé pour tenter de les faire annuler... sans succès. Contrôles routiers, contrôles d'identité, tests salivaires, accès aux routes partiellement bloqués, canons à eau, forte présence policière : les forces de l'ordre tentent de dissuader les participant.e.s de converger vers Bure et Mandres-en-Barrois.

Face à la stratégie de la tension entretenue par les autorités, les manifestant.e.s font preuve de sagesse. Comme pour défier, symboliquement, les arrêtés liberticides, certain.e.s manifestant.e.s brandissent des banderoles "Hulot m'a radicalisé". Façon aussi de moquer le discours officiel qui opère un tri absurde entre "opposants légaux" et "opposants illégaux". Car dans le cortège du samedi, la réalité d'une lutte diverse mais soudée fait voler en éclat les catégories stupides du discours politico-médiatique : les masques de hiboux sont arborés aussi bien par les ex-occupant.e.s du bois que par des militant.e.s historiques, les slogans et les chansons se mêlent. Élu.e.s, riverain.e.s et agriculteurs marchent aux côtés de militant.e.s plus jeunes, à l'engagement plus radical.

Pendant les parcours du week-end, les gendarmes cherchent l'affrontement. Le samedi, la tentative de construire une vigie sur un terrain appartenant à un sympathisant n'aboutira pas et les militant.e.s préfèrent se replier. Dimanche, une centaine de personnes tente de se diriger vers la forêt. En réponse, les gardes mobiles les prennent en chasse jusque dans les rues du village de Mandres-en-Barrois. Flash-balls et lanceurs de grenades lacrymogènes à l'épaule, les fonctionnaires effectuent des sommations qui résonnent dans tout le village. Très vite, les petites rues sont saturées de gaz, qui pénètre dans les maisons par les cheminées. Certains fonctionnaires vont même jusqu'à harceler des manifestant.e.s retranché.e.s dans des jardins privés. Survoltés, les gendarmes décident de faire une charge virulente et interpellent neuf personnes, dont cinq pour regroupement "irrégulier". Une personne sera finalement jugée en comparution immédiate et écoper de trois mois de prison avec sursis tandis que sept autres resteront plus de 72 heures en garde à vue, dans des gendarmeries différentes.

Quand l'État policier remplace l'État de droit

En parallèle des actions de police menées sur le terrain, la justice semble fournir un outillage supplémentaire à l'État et l'Andra dans leur stratégie de criminalisation de la lutte. Après la condamnation de l'agriculteur Jean-Pierre Simon en 2016 pour avoir prêté son tracteur et sa bétailière à des manifestant.e.s, l'État franchit un nouveau seuil de ridicule : début mars, un militant a été condamné pour avoir transporté dans sa camionnette une pelle à tarte et deux opinel. Motif :

“détention et transport d’armes“ !



On peut légitimement se demander si le procureur de la République n’adopte pas une stratégie d’intimidation judiciaire. Suites aux multiples arrestations lors de l’évacuation du Bois Lejuc et du week-end inter-comités, une pluie de condamnations s’est abattue. Le paroxysme de la partialité a été atteint le 10 avril, lorsque le Tribunal de grande instance de Bar-le-Duc a condamné deux militants associatifs et syndicaux à quatre mois de prison avec sursis pour leur participation supposée à la chute du mur dans le Bois Lejuc en 2016, ainsi qu’à 3000 € d’amende chacun. Pourtant, s’ils s’étaient déclarés solidaires de cette action, aucun n’y avait participé. Cherchant à fabriquer à tout prix des coupables, le procureur avait ignoré le certificat médical attestant que l’un d’eux, qui venait de subir une opération, aurait été incapable de tirer sur une corde pour faire tomber de lourdes plaques de béton. De manière arbitraire, il a déduit que le deuxième militant, qui apparaissait sur une photo floue le doigt levé, “donnait des instructions“ pour la destruction du mur ! Le même jour, un troisième opposant a été condamné pour “diffamation“ à deux amendes de 400 €, pour avoir déclaré qu’un commandant de gendarmerie avait essayé de l’étrangler.



La détermination ne faiblit pas !

Mais loin de briser la résistance, ces coups de force ne font que renforcer la détermination des opposant.e.s. “Par la brutalité de son action, le gouvernement a brisé le dialogue avec les différents opposants et a cimenté les liens de notre opposition“, ont souligné les associations présentes lors du week-end inter-comités. Claude Kaiser, secrétaire de l’association des élus opposés à l’enfouissement des déchets radioactifs, résume : “Ils ont abandonné (le projet d’aéroport de NNDL) et ils avaient besoin de montrer leurs muscles. Quelle pitié, 500 gendarmes, des drones, des hélicoptères pour quelques jeunes, quelle honte ! On soutient les Hiboux du Bois Lejuc, on est toujours là, on recommencera.“ “On reprendra la forêt, elle est à nous !“ [4], répond en chœur la foule.

Julien Baldassarra

En réponse à la tentative de déraciner la lutte, des associations projettent de l’ancrer encore plus en rachetant une maison garde-barrière à Gondrecourt, au bord des rails censés accueillir les convois de déchets radioactifs. Vous pouvez contribuer à l’achat sur le site Helloasso (taper “Une maison vigilante dans le fief de l’Andra à Gondrecourt-le-Château“).

Notes

[1] Nom donné aux occupants du bois.

[2] Extrait de l’émission Médiapart Live, À Bure, “les manif’ bon enfant, ça ne paye plus“, diffusée le 28 février 2018 sur Youtube.

[3] Déclaration de Sébastien Lecornu au point presse à la préfecture de la Meuse, 22 février 2018.

[4] "Bure : "La forêt est a nous, on la reprendra"" , article paru sur lemonde.fr, le 23 février 2018.